



RÉUNION DU
TRIBUNAL

ITLOS/2017/RES.3/Rev.1

Le 6 octobre 2017

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième Session
Hambourg, 25 septembre – 6 octobre 2017

**Résolution sur la Chambre pour le règlement des
différends relatifs aux fonds marins**

Le Tribunal international du droit de la mer,

Agissant conformément à l'article 35 de son Statut,

1. Constate qu'à la séance du 4 octobre 2017, le Tribunal a désigné, avec effet immédiat, les Membres du Tribunal ci-après pour siéger en qualité de membres de la Chambre :

MM. M. le juge Judge Cot
M. le juge Lucky
M. le juge Pawlak
M. le juge Yanai
M. le juge Kateka
M. le juge Hoffmann
M. le juge Gao
M. le juge Bouguetaia
Mme la juge Kelly
M. le juge Kulyk
M. le juge Heidar

2. Constate que M. le juge Hoffmann a été élu le 4 octobre 2017 Président de la Chambre par les membres de celle-ci;

3. *Constate* que le mandat de ces membres s'achève le 30 septembre 2020.

Adoptée le 5 octobre 2017.